



**Ecole Ste Anne - St Joseph**  
8 rue Camille Jouis  
44400 REZE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

### CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

L'accueil périscolaire (APS) est ouvert à tous les enfants de maternelle et de l'élémentaire de l'école ayant effectué une inscription préalable.

Il fonctionne, le matin, à partir de 7H45 jusqu'à 8H20, et le soir, de 16H45 jusqu'à 18H45, du premier au dernier jour de classe, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis (pas d'accueil le matin de la rentrée de septembre).

#### Le matin :

- l'accueil périscolaire des PS-MS-GS aura lieu dans la salle de motricité des maternelles sur le site Sainte-Anne entre 7h45 et 8h25 avec Fabienne Feugueur.

- l'accueil périscolaire des CP-CE1-CE2-CM1-CM2 aura lieu dans l'ancienne classe des GS sur le site Saint-Joseph entre 7h45 et 8h20 avec Corinne Goulet. Les enfants arriveront par le portail gris 8, rue Camille Jouis.

- la salle Saint-Pierre ne sera pas utilisée le matin.

Le matin, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés jusqu'en APS et confiés au personnel d'encadrement.

Les enfants sont accompagnés dans leurs classes à partir de 8h20-25, heure à partir de laquelle il n'est donc plus possible de confier un enfant à l'APS.

#### Après la classe :

- l'accueil périscolaire des PS-MS-GS aura lieu dans la salle de motricité des maternelles entre 16h35 et 18h45 avec Jessica Paul, et Fabienne Feugueur pour la 1ère heure.

- l'accueil périscolaire des CP-CE1 aura lieu dans l'ancienne classe des GS entre 16h30 et 18h45.

- l'accueil périscolaire des CE2-CM1-CM2 aura lieu dans la salle St Pierre de l'après-goûter à 17h30 puis dans l'ancienne classe des GS jusqu'à 18h45. L'accès se fera par le portail gris, 8 rue Camille Jouis

Jusqu'au CE2, aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'APS.

#### INSCRIPTION :

L'inscription se fait au mois de juin, mais peut également se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles.

Pour un accueil occasionnel, une inscription est également obligatoire (auprès des enseignantes).

#### TARIFICATION :

La tarification s'effectue par tranche de 10 minutes (45 centimes) :

- à partir de l'arrivée des enfants le matin.

- à partir de 17h30 le soir.

Avant 17h30, la tarification est un forfait de 2€20 quelle que soit l'heure de départ de l'enfant entre 16h45 et 17h30 pour un enfant (ou le plus jeune de la fratrie), 1€70 pour le second enfant, et 1€20 pour le troisième (et plus), puis une facturation de 45 centimes toutes les 10 minutes.

Le règlement s'effectue :

- à réception du relevé de frais (consultable sur ecoledirecte)

- par prélèvement mensuel (en même temps que les contributions des familles et que la cantine)

**ATTENTION : Tout dépassement répété sera facturé 1€ la minute.**

AVIS : Un enfant malade ou fiévreux ne peut pas être admis à l'APS

#### DISCIPLINE :

Pour des problèmes de comportement répétés, et après avertissements oraux ou écrits, l'école peut suspendre temporairement l'admission d'un élève en accueil périscolaire.

#### ACCUEIL DU MERCREDI MATIN :

Comme l'école fonctionne sur 4 jours, un accueil est organisé le mercredi matin dans la salle St Pierre pour une trentaine d'élèves de l'école. L'inscription se fait à l'année en fonction des places disponibles et en priorité pour les enfants rezéens qui n'ont pas de centre aéré dans leur commune le mercredi matin. Cet accueil est encadré par des animateurs diplômés extérieurs à l'école.

Tarif annuel pour une fréquentation tous les mercredis : 400€/enfant

Tarif annuel pour une fréquentation un mercredi sur deux : 200€/enfant (semaines paires ou semaines impaires)

Cf. règlement et conditions d'inscription sur le document présent sur le site.